

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le deuxième jour du mois de novembre en l'an deux mille quatre, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents :           **LE MAIRE :**  
Monsieur Jean Lecours

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Michel Cameron  
Sylvain Boulianne

Tous membres du conseil et formant quorum.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 10 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 05 octobre 2004
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Discours du maire sur la situation financière au 31 décembre 2003 (art. 955 C.M.)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Paiement des travaux de réfection partielle de la toiture
  - État du coût net des travaux et financement
- 5) Nomination d'un maire suppléant
- 6) Signature des chèques et documents pour la municipalité et le centre culturel de Sainte-Croix
- 7) Mandat des conseillers
- 8) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Révision de l'organigramme
  - Nomination du directeur et chef des opérations
  - Engagement de M. Sébastien St-Onge, pompier stagiaire
  - Engagement de M. Vincent Garneau, pompier stagiaire
- 9) Urbanisme
  - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (20/10/2004)
  - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
    - Dossier de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, lot 34-P
    - Dossier de M. Gaston Bergeron, lots 148-P, 149-P, et 150-P
  - Demande de dérogation mineure
    - Dossier de M. Guy Poulin, lot 105-84
    - Dossier de Banque Nationale du Canada, lots 95-1-P et 92-P
  - Projet de développement de résidences secondaires
    - Acceptation de l'avant-projet de lotissement

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004

Autre(s) :

Dossier de M. Félix Lemay

- Modalités de cession d'une partie des lots 89-3 et 90-2

- 10) Financement – Règlement d'emprunt numéro 329-2004 (réfection rue Lafleur)
  - Acceptation de l'offre
  - Modalités de l'emprunt
  - Solde non utilisé
- 11) Règlement(s)
  - Adoption du règlement numéro 348-2004 (annexes A & J)
  - Adoption du règlement numéro 349-2004 (verbalisation rue Marcel Faucher)
- 12) Voirie  
Réfection de voirie à la rue Lafleur, dossier 031-03-GM
  - Réception définitive des travaux & paiement
- 13) Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard  
Recherche en eau souterraine
  - Forage exploratoire (Samson et Frères inc.)
- 14) Traitement des eaux usées dossier # 19823-002  
Honoraires professionnels de Roche ltée
  - Budget supplémentaire (offre de règlement)
  - Financement  
Mise en service des ouvrages et manuel d'exploitation
  - Offre(s) de service et mandat
- 15) Varia
  - Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière – Demande d'appui
  - Droit de passage / Fédération Québécoise des Clubs Quads (VTT)

Période de questions

Levée de l'assemblée

277-2004

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

278-2004

### PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2004

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 05 octobre 2004, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

279-2004

#### COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

## MUNICIPALITÉ

### SALAIRES D'OCTOBRE 2004 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 26 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE 2004	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	4,419.60
	ADMINISTRATION	3,308.85
	BRIGADIÈRES	1,485.16
	POMPIERS VOLONTAIRES	2,510.96
	MÂCHOIRES DE VIE	697.25
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	578.82
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3,076.96
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	3,150.32
	CONCIERGE	1,019.09
	URBANISME	93.97
	MAINTENANCE T/JEUX	13.96
	MONITRICES & MONITEURS	3.28
	AVANTAGES SOCIAUX	2,543.84
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>22,902.06</b>	

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004**

**COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2004 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ASSOCIATION TOURISTIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES	RENOUV. ADHÉSION 2005	434.97
BEAUDET GABRIEL	REMB. DÉPÔT BRANCHEMENT	100.00
CENTRE CULTUREL & SPORTIF	AVANCE DE FONDS (12 OCT.)	25,000.00
CLAUDE ARSENAULT INC.	DÉC. PROGRESSIF # 3 RUE LAFLEUR	3,249.21
CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.	PARTICIPATION MUNICIPALE DÉV. RUE MARCEL FAUCHER	12,000.00
DRAINAMAR	NET. ÉGOUT PLUVIAL RUE TARDIF	4,765.98
ENTRETIEN ML	REMB. 50 % GARANTIE CONTRAT FAUCHAGE & DÉBROUS. 2004 (compensation de 476.95 \$ référence résolution # 268-2004)	476.95
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL CENTRE COMMUNAUTAIRE STATION SAINTE-CROIX GARAGE MUNICIPAL ASCENSEUR DÉGRILLEUR INCENDIE ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN CHALET O.T.J. STATION D'ÉGOUT	794.12 107.74 740.27 1,600.60 127.63 79.86 111.20 226.00 63.21 226.93 77.06
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	VALVE EXT. RÉSERVOIR STATION SAINTE-CROIX	569.37
MÉCANIQUE STE-CROIX INC.	RÉP. & INSPECTION CAMION INC.	241.04
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE SEPTEMBRE	4,910.31
MRC DE LOTBINIÈRE	SERV. D'INGÉNIERIE RUE LAFLEUR	16,436.41
PITNEY BOWES	LOCATION BALANCE POSTALE	25.89
PITNEY BOWES LEASING	LOCATION TIMBREUSE TÉLÉ- RECHARGE	146.66
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	215.48
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	TIRE FOND VOIRIE	4.07
RAY-CAR	CONCASSÉ PONCEAU BRIS D'AQUEDUC RANG 3	117.11
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE SEPTEMBRE	2,882.13
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	RÉCUPÉRATION DES VERTS RÉCUPÉRATION DES VERTS SERVICE SEPTEMBRE DÉGRILLEUR LOCATION DU CONTENEUR	404.01 370.57 39.45 58.27
SERVICES BUROCOM ENR.	CONTRAT SERV. PHOTOCOPIEUR	98.91
SIFTO CANADA INC.	PRODUITS CHIMIQUES U/EAU	2,092.71
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE SEPTEMBRE	261.19
SYSTÈMES SÉCURITÉ CONCEPT ENR.	RACC. CENTRALE (3MOIS) HÔTEL DE VILLE USINE E/POTABLE STATION SAINTE-CROIX GARAGE MUNICIPAL DÉGRILLEUR INCENDIE	55.21 55.21 55.21 55.21 55.21 55.21
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS VOIRIE & INCENDIE	87.64
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	865.87
TERFIL INC.	ACHAT FIL POUR RÉPARATION INC.	3.57
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESCOMPTE	85.00 -2.02
UNDERWRITERS	FORMATION VÉR. ANNUELLE DES VÉHICULES INCENDIES (2 INSC.)	575.12
INSTITUTION FINANCIÈRE	FRAIS DE FINANCEMENT	130.00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>81,131.75</b>

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004**

**COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2004**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	RÉCHARGE EXTINCTEURS INC. RÉCHARGE EXTINCTEURS INC.	161.03 38.81
ASCENSEURS THYSSENKRUPP	ENT. TRIMESTRIEL	524.51
ACKLANDS GRAINGER	GAZ SOUS PRESSION DÉTECTEUR	346.69
AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN ENR.	DÉPLACEMENT 3 <sup>E</sup> MAINTENANCE	34.51
BEAUDET MIREILLE	REMB. PLAQUE D'ADRESSE SUITE CHANG. NUMÉRO CIV. RUE BARBIN	92.00
BÉTON LAURIER INC.	BLOC BÉTON PONCEAU RANG 2 O.	439.98
BISSON ASSOCIÉS	TRAVAUX CORRECTIFS TOITURE ASCENSEUR	326.29
BOIVIN & GAUVIN INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	74.77
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	30.00
COUP DE POUCE	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	29.85
DOCUMENT EXPRESS	REPRODUCTION PATRIMOINE	2.38
DRAINAMAR	DÉBOUCHER ÉVIER CUISINE C/COMM.	243.40
ÉCOLE PAMPHILE-LE MAY	PUBLICITÉ ALBUM FINISSANTS	125.00
EMCO	BRIS D'AQUEDUC RUE DU BATEAU	274.79
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY	NIVELAGE & TRAVAUX PARC DÉTENTE VIDER LE SITE DES BRANCHES NETTOYAGE STATIONNEMENT CÔTE DES SOUS-BOIS RÉP. PONCEAU RANG 3 OUEST BRIS D'AQUEDUC RANG 3 OUEST DRAIN RÉSERVOIR CHEMIN AQUE-DUC RÉP. PONCEAU RANG 2 OUEST RÉP. PONCEAU RANG 2 OUEST BRIS D'AQUEDUC RUE DU BATEAU	69.02 215.67 690.15 339.90 897.20 215.68 563.62 74.77 524.51
FILTRUM	PIÈCES & ACCESSOIRES POUR RÉPARATION DE U.S. FILTER	210.50
FONTAINE CLAUDINE	FRAIS DÉPLACEMENT DE JANVIER À OCTOBRE 2004	102.45
GAÉTAN CASTONGUAY INC.	RÉP. CHAUFFERETTE CHALET O.T.J.	62.54
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE 4 ROUES ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE CAMION INCENDIE ESSENCE ÉQUIPEMENT ESSENCE SENTIER PÉDESTRE	56.00 48.50 47.93 37.00 64.00 22.00 18.00
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE NOVEMBRE	735.58
HAMEL YANICK	DÉPLACEMENT VISITE ÉQUIP. INC.	197.20
IMPRIMERIE CCL	BORDEREAUX DE SALAIRES	68.44
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	ACHAT FACTURES	143.78
KORVETTE	TÉLÉPHONE POUR ASCENSEUR	11.47
LES ENTREPRISES J-R AUGER	DÉNEIGEMENT USINE E/POTABLE SAISON 2004-2005 1 <sup>ER</sup> VERSEMENT	327.82
LES P'TITS MOTEURS	RÉP. POMPE À GAZ DU 4 ROUES ESSENCE SENTIER PÉDESTRE HUILE POUR SCIE À CHAÎNE HUILE POUR SCIE À CHAÎNE	192.84 4.89 6.31 22.40
LES SERVICES FRIMAS INC.	NETT. CONDUITS ENTRÉE D'AIR C/COMM.	678.65
LIBRAIRIE TOME UN	ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE	237.01 112.16 58.64 26.70 29.91
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	FRANCHISE RÉCLAMATION DOS-SIER FABRIQUE SAINTE-CROIX	1,000.00
OMH	AJUSTEMENT DÉFICIT RÉEL 2003	111.00

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004**

PETITE CAISSE (NATHALIE BOLDUC)	RENFLOUEMENT (PAPETERIE, COURROIE BALAYEUSE) RENFLOUEMENT (TIMBRES)	4.57 72.14
PETITE CAISSE (FRANCE DUBUC)	RENFLOUEMENT (TIMBRES)	56.36
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	NETTOYEUR CONDUITS C/COMM.	14.53
	CHANGER CONDUITS ÉVIER CUISINE C/COMM.	167.32
	DÉBOUCHER ÉVIER CUISINE C/COMM.	68.37
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	692.35
PRO-TECH INC.	TRANSPORT ÉQUIPEMENT INC.	46.01
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	RÉP. APPAREILS RESPIRATOIRES (3)	334.44
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	LUNETTE PROTECTRICE VOIRIE	10.30
	BOULONS VOIRIE	4.24
	LAME POUR SCIE VOIRIE	6.19
	PIÈCES & ACCESSOIRES	62.40
	ANTIGEL RADIATEUR VOIRIE	25.69
	CRÉDIT ANTIGEL & MEULE VOIRIE	-31.06
	PILES VOIRIE	6.89
	HUILES VOIRIE	11.28
	PRESTONE VOIRIE	20.43
RAY-CAR	CONCASSÉ & CRIBLURE RÉFECTION PONCEAU RANG 2 O.	287.01
RÉAL HUOT INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	1,303.82
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	57.63
ROUSSEAU GILLES	ÉCLAIRAGE CROIX LUMINEUSE ANNÉE 2004	100.00
SANCOVAC 2000 INC.	RESTAURATION BORNES-FONT.	3,933.86
	BRIS BORNE-FONT. RUE LEGENDRE	322.07
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	8.25
	PAPETERIE	46.77
	PAPETERIE	12.28
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	PURIFICATEURS C/COMM.	15.22
TÉLÉ-RECHARGE	TIMBRES	500.00
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	88.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	84.80
VILLE DE LÉVIS	ACHAT EAU POTABLE	1,557.03
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>20,857.44</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>124,891.25</b>

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 20-2004 À 21-2004

**DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31  
DÉCEMBRE 2003 (ART. 955 C.M.)**

Une copie du rapport du maire est remise à chacun des membres du conseil et sera distribuée gratuitement à tous les concitoyens de la municipalité de Sainte-Croix. Les lecteurs y retrouveront le discours de M. Jean Lecours, maire de la municipalité de Sainte-Croix ainsi que la situation financière actuelle 2004, la liste des contrats octroyés et la rémunération des élus.

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

280-2004

**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES D'OCTOBRE 2004 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 26 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE 2004	GÉRANT D'ARÉNA	2,769.28
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	2,454.40
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	4,006.92
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,206.00
	EMPLOYÉES DU REST. (P)	740.17
	AVANTAGES SOCIAUX	1,478.24
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12,655.01</b>

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004**

**COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2004 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	50.20
	ACHATS RESTAURANT	302.36
	ACHATS RESTAURANT	411.55
	CRÉDIT RESTAURANT	-111.30
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICES (AOÛT)	46.19
	CELL. SERVICES (SEPTEMBRE)	46.24
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	2,195.80
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	325.07
	ACHATS RESTAURANT	687.75
	ACHATS RESTAURANT	156.26
	ACHATS RESTAURANT	74.61
	ACHATS RESTAURANT	1,475.50
	ACHATS RESTAURANT CRÉDIT RESTAURANT	170.41 -76.47
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	87.95
	ACHATS RESTAURANT	123.13
	ACHATS RESTAURANT	87.95
	ACHATS RESTAURANT	70.36
GASTON BEAUDET	RÉP. RÉFRIGÉRATEUR LIQUEURS	130.32
	RÉP. RÉFRIGÉRATEUR SALADE	101.22
HYDRO-QUÉBEC	FABRICATION DE GLACE	5,026.65
	ÉLECTRICITÉ	2,684.76
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE SEPTEMBRE	2,126.97
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE SEPTEMBRE	1,348.27
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE OCTOBRE	132.40
SARA LEE CAFÉ ET THÉ	ACHATS RESTAURANT	270.50
STAR CHOICE TÉLÉVISION	CÂBLE	95.75
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE SEPTEMBRE	222.18
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	266.05
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40.00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>18,568.63</b>

**COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2004**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ABRIS TOUT GENRE G.Y.INC.	RÉP. MARQUISE BRISÉE (REMB. PAR TOITURES AUBÉ)	103.52
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICES (OCTOBRE)	46.24
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	2,805.77
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	84.10
D.BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	148.65
	ACHATS RESTAURANT	25.10
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	70.36
GAÉTAN CASTONGUAY INC.	RÉPARER RELAIS	136.34
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE NOVEMBRE	436.91
IMPRIMERIE CCL	BORDEREAUX DE SALAIRE	54.64
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	CARTES DE TEMPS	23.01
LETTRAGE JEAN BLANCHET ENR.	ACHATS AFFICHES (5)	345.08
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES D'OCTOBRE 2004 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 2,450.84 \$)	
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (LAVAGE, PRODUITS D'ENTRETIEN ET TIMBRES)	49.60
	RENFOUEMENT (ACHATS BAR)	82.33
	RENFOUEMENT (MICROPHONE, CÂBLE MICROPHONE, DVD BALADEUR, ÉCOUTEUR, RÉPARATION DVD & COLLIER DE SERRAGE)	152.45
PLAMONDON GÉRALD	FRAIS DÉPLACEMENT SEPT.	83.36
	FRAIS DÉPLACEMENT OCT.	174.72

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004**

PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	105.02
	CRÉDIT PRODUITS D'ENTRETIEN	-90.70
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS	PIÈCES ET ACCESSOIRES	70.26
	PIÈCES ET ACCESSOIRES	20.20
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS PRO-SHOP	92.02
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	8.10
	ACHATS RESTAURANT	11.94
	ACHATS RESTAURANT	14.02
	ACHATS RESTAURANT	12.38
	ACHATS RESTAURANT	11.18
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5,076.60</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>36,300.24</b>

281-2004

**PAIEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les travaux de réfection partielle de la toiture au centre culturel et sportif et d'autoriser le paiement d'une somme de 40,953.50 \$ à Toitures Aubé inc. aux termes du contrat intervenu entre les parties le 29 septembre 2004. Le solde restant au montant de 4,550.39 \$ sera versé aux temps et conditions prévus par ledit contrat.

Une somme de 103.52 \$ est retenue en guise de compensation pour un bris à notre matériel.

282-2004

**ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT**

**Dépenses :**

- Toitures Aubé inc. (contrat) 45,607.41 \$

**Coût du projet :** **45,607.41\$**

(-) Retour de taxes -5,957.41\$

**Coût net du projet:** **39,650.00 \$**

**Financement :**

(-) Fonds act. financières **-9,650.00 \$**

**Financement permanent requis :** **30,000.00 \$**

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement requis de 30,000.00 \$.

D'autoriser le secrétaire-trésorier à obtenir une offre de financement auprès de la Caisse populaire Pointe-Platon de Lotbinière pour un montant de 30,000.00 \$ en regard de ces travaux.

Que l'emprunt soit contracté par le centre culturel & sportif et que la municipalité de Sainte-Croix s'engage à cautionner pour le même montant en vertu de l'article 9 du Code municipal.

283-2004

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de nommer monsieur Jean Lafleur pour agir à titre de maire suppléant pour les six prochains mois en remplacement de monsieur Sylvain Boulianne.

Que le maire suppléant agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004

284-2004

### SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL DE SAINTE-CROIX

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement :

Que Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

Que ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Jean Lafleur, maire suppléant, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du secrétaire-trésorier ou de vacance dans la charge de secrétaire-trésorier, que France Dubuc, secrétaire, ou en l'absence de cette dernière, que Nathalie Bolduc, secrétaire, est autorisée à signer conjointement avec Jean Lecours, maire, et/ou Jean Lafleur, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

Que la présente résolution entrera en vigueur à compter du 3 novembre 2004, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

285-2004

### MANDAT DES CONSEILLERS

Monsieur Jean Lecours présente à chacun des élus les mandats dont ils auront la responsabilité, savoir :

#### *Maire – Monsieur Jean Lecours*

- Hygiène du milieu (R)
- Comité d'embellissement (R)
- Comité Famille (R)
- Office municipal d'habitation (A)
- Relations de travail (A)
- Tous les dossiers
- Membre d'office sur tous les comités

#### *Conseiller # 1 – Monsieur Jean Lafleur*

- Voirie (R)
- Hygiène du milieu (A)
- Développement (A)
- Relations de travail (A)

#### *Conseiller # 2 – Monsieur Berchmans Dancause*

- Office municipal d'habitation (R)
- Fonds industriel (A)
- Hôtel de ville (A)
- Centre culturel (A)

#### *Conseiller # 3 – Monsieur Michel Routhier*

- Développement (R)
- Transport adapté (R)
- Hôtel de ville (R)
- Centre culturel (R)
- Loisirs (R)



## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004

### Conseiller # 4 – Monsieur Jean-Pierre Ducruc

- Urbanisme (R)
- Domaine Joly-De Lotbinière (R)
- Cours d'eau et agriculture (A)
- Loisirs (A)
- Comité du patrimoine bâti (R)
- Comité Famille (A)

### Conseiller # 5 – Monsieur Sylvain Boulianne

- Fonds industriel (R)
- Incendie et sécurité publique (R)
- Relations de travail (R)
- Comité du patrimoine culturel (R)
- Transport adapté (A)

### Conseiller # 6 – Monsieur Michel Cameron

- Cours d'eau et agriculture (R)
- Incendie et sécurité publique (A)
- Urbanisme (A)
- Voirie (A)
- Comité du patrimoine bâti (A)

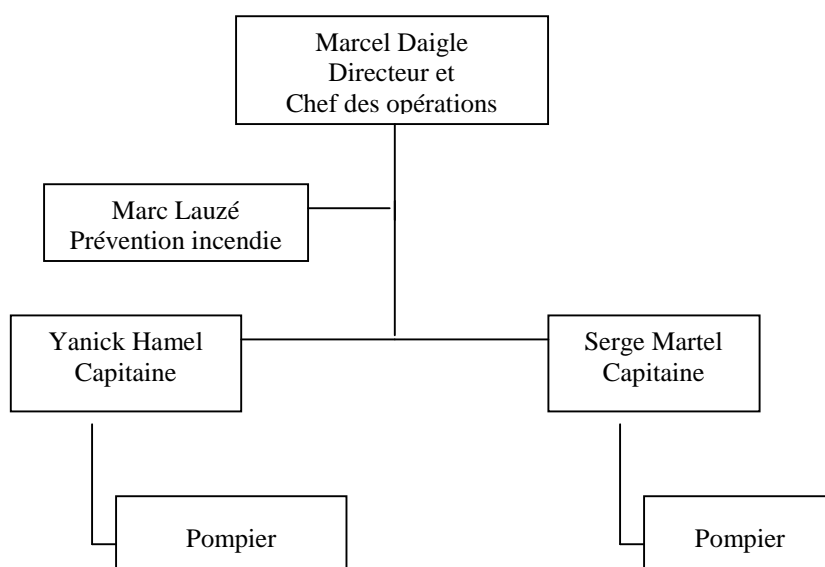
Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter les mandats tels que présentés.

La présente résolution abroge la résolution numéro 278-2003 et toute résolution antérieure de même nature.

## SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

286-2004

### RÉVISION DE L'ORGANIGRAMME



Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'organigramme révisé pour le Service des incendies de Sainte-Croix, lequel remplace l'organigramme antérieur résolution numéro 085-1999.

287-2004

### NOMINATION DU DIRECTEUR ET CHEF DES OPÉRATIONS

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de nommer monsieur Marcel Daigle pour agir à titre de directeur et de chef des opérations au Service des incendies de Sainte-Croix.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004**

288-2004

**ENGAGEMENT DE M. SÉBASTIEN ST-ONGE, POMPIER STAGIAIRE**

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'engager monsieur Sébastien St-Onge pour agir à titre de pompier stagiaire au sein du service des incendies, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

289-2004

**ENGAGEMENT DE M. VINCENT GARNEAU, POMPIER STAGIAIRE**

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'engager monsieur Vincent Garneau pour agir à titre de pompier stagiaire au sein du service des incendies, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

**URBANISME**

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (20/10/2004)**

**DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

290-2004

**DOSSIER DE SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, LOT 34-P**

**ATTENDU QU'UNE** demande a été faite pour modifier l'assiette de la servitude sur le lot 34-P;

**ATTENDU QUE** la présente demande n'apportera aucun impact négatif à l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** la recommandation U45-2004 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'appuyer la demande de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

291-2004

**DOSSIER DE M. GASTON BERGERON, LOTS 148-P, 149-P ET 150-P**

**CONSIDÉRANT** la recommandation U46-2004 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de reporter cette demande par manque d'information;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de reporter la demande de monsieur Gaston Bergeron à une séance ultérieure, selon la recommandation dudit comité.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

292-2004

**DOSSIER DE M. GUY POULIN, LOT 105-84**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Guy Poulin et localisée au : 224, rue Desrochers, Sainte-Croix, lot 105-84.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Guy Poulin, lot 105-84, selon la recommandation U40-2004 du comité consultatif d'urbanisme.

293-2004

**DOSSIER DE BANQUE NATIONALE DU CANADA, LOTS 95-1-P ET 92-P**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de la Banque Nationale du Canada et localisée au : 6169-6171, rue Principale, Sainte-Croix, lots 95-1-P et 92-P.

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004**

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure de la Banque Nationale du Canada, lots 95-1-P et 92-P, selon la recommandation U44-2004 du comité consultatif d'urbanisme.

### **PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSIDENCES SECONDAIRES**

294-2004

#### **ACCEPTATION DE L'AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT**

**ATTENDU QUE** messieurs Claude, Alain et Gilles Daigle ont déposé un avant-projet de lotissement pour un nouveau développement privé de résidences secondaires sur les lots 111 PTIE, 131 PTIE, 132 PTIE et 133 PTIE;

**ATTENDU QUE** les promoteurs sollicitent le service de l'aqueduc public de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le plan d'avant-projet de lotissement répond à notre réglementation actuelle;

**ATTENDU QUE** l'accès à ce nouveau développement est un chemin privé (côte à Mogène);

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter l'avant-projet de lotissement tel que présenté en vertu de leur résolution U47-2004;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le plan d'avant-projet de lotissement actuel car il respecte la réglementation actuelle.

**D'informer les promoteurs :**

**QUE** la réglementation sur les lotissements sera changée ultérieurement et que tout lotissement non fait à cette date devra être conforme à la nouvelle réglementation.

**QUE** le conseil municipal est prêt à investir conformément à sa politique afin de desservir ce nouveau secteur en eau potable et en autant que les promoteurs (Claude, Alain et Gilles Daigle) fournissent les servitudes nécessaires à cette infrastructure (service de l'aqueduc public).

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Croix n'a pas l'intention d'acquérir la côte à Mogène ou d'investir dans une autre voie publique pour accéder à ce nouveau développement pas plus que d'acquérir la nouvelle rue privée.

**QUE** le conseil municipal demande donc aux promoteurs d'obtenir les autorisations légales nécessaires pour que tous les futurs propriétaires dans ce développement puissent utiliser la côte à Mogène comme la seule voie d'accès privée reconnue.

#### **AUTRE(S) :**

#### **DOSSIER DE M. FÉLIX LEMAY**

295-2004

#### **MODALITÉS DE CESSION D'UNE PARTIE DES LOTS 89-3 ET 90-2**

**ATTENDU** la résolution numéro 255-2004 relativement au projet de cession d'une partie des lots 89-3 et 90-2;

**ATTENDU QUE** le prix du marché pour ce secteur est de 14.46 \$ /mètre carré;

**ATTENDU QUE** les services d'un arpenteur-géomètre seront requis pour établir la superficie exacte à être cédée;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de fixer le prix de vente à 14.46 \$ / mètre carré , en sus de toutes taxes applicables.

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004**

**QUE** la superficie approximative liée à cette vente est de  $\pm$  268 mètres carrés laquelle devra être déterminée par Laurent Beaurivage , arpenteur-géomètre, et acceptée par les parties.

**QUE** tous les frais reliés au bornage du terrain seront à la charge de l'acquéreur.

**QUE** tout autre frais relatif à cette cession sera à la charge de l'acquéreur.

**QUE** la prise de possession de l'immeuble devra être réalisée au plus tard le 31 décembre 2004 à défaut de voir les conditions présentes du marché révisées après cette date.

**QUE** ce projet de cession est conditionnel au respect de la réglementation en vigueur.

**QUE** Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit acte de vente.

### **FINANCEMENT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 329-2004 (RÉFECTION RUE LAFLEUR)**

296-2004

#### **ACCEPTATION DE L'OFFRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Jean Lafleur

**APPUYÉ PAR :** Sylvain Boulianne

#### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Pointe-Platon de Lotbinière pour son emprunt de 143,900. \$ par billets en vertu du règlement numéro 329-2004, au prix de 100 % et échéant en série 5 ans comme suit :

17 900. \$	4.53 %	9 novembre 2005
18 800. \$	4.53 %	9 novembre 2006
19 600. \$	4.53 %	9 novembre 2007
20 500. \$	4.53 %	9 novembre 2008
67 100. \$	4.53 %	9 novembre 2009

**QUE** les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**QUE** demande soit faite au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

297-2004

#### **MODALITÉS DE L'EMPRUNT**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix se propose d'emprunter par billets un montant total de 143 900. \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 329-2004;

**ATTENDU QU'**il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

**ATTENDU QU'**à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Michel Cameron

**APPUYÉ PAR :** Berchmans Dancause

#### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets seront datés du 9 novembre 2004;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004

**QUE** les intérêts seront payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1 -	17 900. \$
2 -	18 800. \$
3 -	19 600. \$
4 -	20 500. \$
5 -	21 400. \$
6 -	22 300. \$
7 -	23 400. \$

**QUE** le terme de la partie à financer du règlement numéro 329-2004 est modifié pour se lire 7 ans au lieu de 10 ans.

298-2004

### SOLDE NON UTILISÉ

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement que le financement prévu au règlement d'emprunt numéro 329-2004 au montant de 225,085. \$ soit réduit de 81,185. \$ que pour emprunter une somme de 143,900. \$.

Qu'une copie de la présente soit adressée au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

### RÈGLEMENT(S)

299-2004

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 348-2004 (ANNEXE A & J)

**ATTENDU QU'**une nouvelle rue lots 105-107 et 105-112 «rue Marcel Faucher» est maintenant ouverte ayant égard au projet de développement domiciliaire numéro 501674, de monsieur Claude Picard;

**ATTENDU QU'**un arrêt a été installé à la rue Laroche en raison de la sécurité de tous et de la vitesse excessive des véhicules;

**ATTENDU QU'**il est juger nécessaire de modifier l'annexe «J» relativement au stationnement dans la rue Laflamme en raison de la sécurité pour les élèves de l'école primaire;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 333-2004;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 05 octobre 2004;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR :** Jean Lafleur

**APPUYÉ PAR :** Michel Cameron

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 348-2004 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 348-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 348-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.

300-2004

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2004 (VERBALISATION RUE MARCEL FAUCHER)

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions de l'article numéro 631, 5° du Code municipal du Québec, une municipalité locale est autorisée, par règlement, à donner un nom aux rues de la municipalité;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004**

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle rue sur les lots 105-107 et 105-P (105-112) est maintenant ouverte ayant égard au projet de développement résidentiel numéro 501674 de monsieur Claude Picard (Construction C. J. Picard inc.) et qu'il est opportun de lui donner un nom;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie du lot 105-P (105-112) deviendra également un prolongement de la rue Bouffard adjacent au lot 105-76;

**CONSIDÉRANT** les résolutions de ce conseil portant les numéros 102-2004 et 177-2004;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 05 octobre 2004;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR :** Jean Lafleur

**APPUYÉ PAR :** Michel Routhier

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le règlement portant le numéro 349-2004 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**QUE** le règlement numéro 349-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 349-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **VOIRIE**

#### **RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE LAFLEUR, DOSSIER 031-03-GM**

301-2004

#### **RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX & PAIEMENT**

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la réception définitive relativement aux travaux de réfection de voirie à la rue Lafleur, selon la recommandation du service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière datée du 26 octobre 2004, et d'autoriser le paiement de la retenue de garantie au montant de 9,286.70 \$ à Claude Arsenault inc., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 11 mai 2004.

### **USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD**

#### **RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE**

302-2004

#### **FORAGE EXPLORATOIRE (SAMSON ET FRÈRES INC.)**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer, selon la recommandation de la firme Laforest Experts Conseils inc., la somme de 2,426.46 \$ à Samson et Frères inc., relativement à la réalisation d'un forage exploratoire pour l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 6981 datée du 30 septembre 2004.

### **TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOSSIER # 19823-002**

#### **HONORAIRES PROFESSIONNELS DE ROCHE LTÉE**

303-2004

#### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (OFFRE DE RÈGLEMENT)**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu majoritairement de payer à Roche Ltée, Groupe-conseil, la somme de 30,000.00 \$ (incluant toutes taxes) relativement aux honoraires professionnels supplémentaires pour la construction d'une usine de traitement des eaux usées, telle que plus amplement détaillée à leur lettre datée du 18 octobre 2004.

M. Sylvain Boulianne indique sa dissidence au paiement de ces honoraires supplémentaires.

Le présent paiement, sur réception d'une facture officielle, sera considéré comme final à la fermeture de ce dossier.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004

304-2004

### FINANCEMENT

Attendu la résolution numéro 303-2004 relativement aux honoraires professionnels supplémentaires relativement à la construction d'une usine de traitement des eaux usées;

Considérant qu'aucun crédit budgétaire n'a été prévu à ces fins dans le présent exercice financier et que l'emprunt pour ce projet est réalisé et finalisé;

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu majoritairement d'autoriser d'affecter à cette dépense une somme correspondante de 28,175.00 \$ nette dans le présent exercice, du poste budgétaire 55-99101-000 «surplus accumulé eau, égout secteur urbain», et à défaut d'insuffisance de ce dernier, du poste budgétaire 55-99100-000 «surplus accumulé de l'ex-village» au poste budgétaire 21-71100-000 «surplus accumulé non affecté secteur urbain».

### MISE EN SERVICE DES OUVRAGES ET MANUEL D'EXPLOITATION

305-2004

### OFFRE(S) DE SERVICE ET MANDAT

Deux (2) soumissions reçues :

- |                              |             |
|------------------------------|-------------|
| ➤ Roche ltée, Groupe-conseil | 8,626.88 \$ |
| ➤ Polygec                    | 9,161.74 \$ |

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater Roche ltée, Groupe-conseil, à procéder aux deux mandats proposés pour le prix de 8,626.88 \$, taxes incluses, le tout tel que décrit dans leur offre présentée et datée du 15 juin 2004.

### VARIA

306-2004

### FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE – DEMANDE D'APPUI

**ATTENDU QUE** la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière, organisme à but non lucratif ayant le statut d'oeuvre de bienfaisance, est devenue propriétaire, le 30 mars 1998, de ce site patrimonial d'envergure nationale;

**ATTENDU QUE** la mission de la Fondation est de préserver et mettre en valeur les richesses du Domaine Joly-De Lotbinière ainsi que de mettre tout en action afin que celui-ci soit connu et apprécié du public et ce, afin d'en assurer la pérennité;

**ATTENDU QUE** le Domaine Joly-De Lotbinière est reconnu comme le pôle touristique majeur à développer sur la Côte-de-Lotbinière et comme l'un des plus importants attraits de la région de la Chaudière-Appalaches;

**ATTENDU QUE** les dizaines de milliers de visiteurs du Domaine Joly-De Lotbinière entraînent, à chaque année, des retombées économiques directes et indirectes de l'ordre de plus d'un million de dollars pour la région;

**ATTENDU QUE** le site et la Maison de Pointe-Platon du Domaine Joly-De Lotbinière sont, depuis juin 1999, classés biens culturels du Québec et qu'ainsi, le gouvernement du Québec reconnaît l'intérêt patrimonial de ce site, et l'importance de sa conservation et de sa mise en valeur;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Culture et des Communications du Québec a, en février 2001, attribué le statut d'«institution muséale reconnue» au Domaine Joly-De Lotbinière lui conférant ainsi un sceau de qualité;

**ATTENDU QU'**en ces premières années de gestion, où plusieurs projets restent à concrétiser (fin de la restauration du patrimoine bâti, programme éducatif, programme d'entretien des bâtiments, suivi de l'exposition permanente, gestion des biens mobiliers, gestion de la collection vivante des végétaux et autres), la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière a besoin pour assurer sa continuité de bénéficier d'un programme de soutien financier adéquat et permanent.

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 NOVEMBRE 2004**

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix appuie la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière dans ses démarches de reconnaissance en tant qu'«institution muséale soutenue au fonctionnement» auprès du gouvernement du Québec.

307-2004

### **DROIT DE PASSAGE / FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (VTT)**

Tracé de la rue industrielle projetée :

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accorder un droit de passage temporaire sur les lots 92-P, 100-P, 105-P, 116-P, 130-P & 131-P à «Fédération Québécoise des Clubs Quads (VTT)», aux fins de permettre la circulation des véhicules tout terrain de 3 ou 4 roues aux individus membres selon le projet d'entente déposé par M. Yvon Garneau.

Que le droit de passage temporaire est valable seulement pour les lots mentionnés en autant qu'il ne s'agisse pas d'une voie de circulation routière active. Le tracé devra être situé à l'extérieur nord de la zone prévue de pavage, à l'intérieur de l'emprise.

Que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ledit projet d'entente.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Dossier Guy Bougie...dérogation refusée/demande de révision.
- Demande de creuser un fossé à l'ouest de la rue de l'Aqueduc et drainage (eau provenant des bassins utilisés par la Fonderie Bibby).
- Dossier Suzy Plamondon...aide financière...critères : demande refusée.
- Dossier Terfil...explications par le maire.

308-2004

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 22 : 20 heures.

---

Jean Lecours, maire

---

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier